

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 46 (1954)
Heft: 1

Artikel: D'une année à l'autre
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

46^{me} année

Janvier 1954

N° 1

D'une année à l'autre

Par Jean Möri

Brève rétrospective internationale

Laissons à d'autres le soin de rappeler les événements politiques et économiques saillants de l'exercice écoulé s'ils n'ont pas d'effet direct sur le mouvement syndical.

La mort de Staline et son remplacement temporaire par une oligarchie gouvernementale précédant l'ascension lente et prudente du Malenkov instruit par le cadeau de Noël à Beria, préparé de longue date dans les laboratoires du Kremlin, sont des événements successifs qui se répercutent évidemment sur le plan syndical. Sans eux, l'offensive de paix et de courtoisie déclenchée dans le monde n'aurait sans doute pas eu lieu. Cette offensive soviétique de paix fut encore le prélude de la campagne communiste en faveur de l'unité... syndicale! Même les organes spécialisés de la copie conforme en renversements de doctrines et de méthodes, dans notre propre pays, ont soufflé cet air-là dans leurs instruments de faussets. Et la Fédération syndicale mondiale (F. S. M.), désormais complètement subjuguée par les charmeurs soviétiques, lors de son congrès de Vienne, en 1953, fit chorus dans ce concert frénétique avec d'autant plus de vigueur que son autorité — comme celle des partis communistes de l'Occident — continue à se détériorer. Dans le *Mouvement syndical mondial de novembre*, organe de cette F. S. M. transformée en « courroie de transmission » de la puissance soviétique, di Vittorio embouche la trompette pour sonner l'« Unité! Unité partout! » dans un éditorial mielleux et fielleux à la fois. Puis c'est le « Manifeste » du congrès de Vienne qui proclame surnoisement: « Rétablissons l'unité syndicale nationale et internationale de la classe ouvrière », pour se démasquer aussitôt en dénonçant « la politique scissionniste » de la Fédération américaine du travail et du Congrès des organisations industrielles des Etats-Unis avant d'« exiger » enfin une réponse à ces propositions d'unité du serpent avec le petit oiseau confiant!

Il y a encore certaine « lettre ouverte » à toutes les organisations syndicales et à tous les militants syndicaux du monde non affiliés à la F. S. M., qui sonne le rappel des dupes. Le malheur pour la F. S. M. est justement que d'innombrables expériences de ce genre ont eu lieu à quelques reprises dans les pays qui nous entourent. On ne saurait prétendre que la dispersion et l'affaiblissement général du mouvement syndical qui en résultèrent constituent des encouragements à recommencer une dixième expérience qui aboutirait probablement à la liquidation du syndicalisme international. Si la Confédération internationale des syndicats libres mordait à cette grossière amorce, elle signerait elle-même sa condamnation, car elle serait inévitablement abandonnée des centrales syndicales nationales peu disposées à faire le jeu d'une puissance en quête de l'hégémonie mondiale dans un totalitarisme inhumain. Elle n'en a pas l'intention, soyons rassurés, comme ses organes directeurs l'ont signifié déjà à quelques reprises avec suffisamment de clarté. Le serpent doit en prendre son parti, le petit oiseau du syndicalisme libre refuse de faire l'unité d'action dans son système digestif. Le changement d'orientation politique de l'U. R. S. S. a encore d'autres répercussions sur le mouvement syndical. C'est ainsi que les intentions manifestées par ce pays de participer dorénavant aux activités de l'Organisation internationale du travail nous intéressent. Avec le directeur du B. I. T. cependant, nous pensons qu'avant d'envisager sérieusement une telle hypothèse, il faut que l'U. R. S. S. renonce aux conditions qu'elle a posées et s'engage à respecter les obligations constitutionnelles sans restriction comme tous les autres Etats membres. Aussi bien la nouvelle offensive de paix que l'offre de participation de l'U. R. S. S. aux travaux de l'O. I. T. nous réjouissent, car elles permettent d'envisager une amélioration des rapports internationaux et peut-être vraiment la paix si les intentions sont sincères. Le proche avenir nous renseignera à ce propos mieux que ne sauraient le faire les proclamations grandiloquentes. Si le travail de la F. S. M. à Vienne s'est borné à multiplier les résolutions de caractère politique selon la voix du maître, le congrès de la Confédération internationale des syndicats libres confirma sa maturité en accordant aux problèmes économiques, à la protection législative et conventionnelle des travailleurs et à l'éducation ouvrière une attention particulière. Dans la *Revue syndicale* de septembre dernier, Emile Giroud donnait son aperçu concluant de cette vitalité constructive. En Amérique, l'expérience Eisenhower dans sa première année aboutit au départ du seul syndicaliste embarqué d'enthousiasme dans le gouvernement républicain de millionnaires. Martin Durkin s'en est allé parce que le chef du gouvernement n'a pas tenu ses promesses de débarrasser la loi Tarf-Hartley de ses pièges pour les syndicats. Le congrès de la Fédération américaine du travail approuva comme il se devait la décision de son représentant, malgré l'intervention du vice-prési-

dent des Etats-Unis Dixon. Le général Eisenhower s'est déclaré disposé à revoir la loi antisyndicale. Attendons-le à l'œuvre.

Nos syndicats suisses suivront encore avec intérêt la suite donnée à une nouvelle attaque par la bande contre les exportations suisses de produits horlogers par des concurrents américains dépités de ne pouvoir s'imposer sur le terrain de la libre concurrence. Ces gens ont lancé une cabale contre les « trusts » suisses de l'horlogerie. On veut espérer que le bon sens et la logique des partisans du libre-échange triompheront des égoïsmes sordides de monopolistes. Comme elle est intervenue avec force en 1952 pour combattre l'augmentation des droits de douane américains sur les produits horlogers, l'Union syndicale suisse continuera à prêter son appui à la F.O.M.H. dans la défense d'une industrie vitale pour notre pays et pour une centaine de milliers de travailleurs. Les moyens de lutte, en l'occurrence, ne manquent pas. Les monopolistes d'outre-Atlantique pourraient bien en faire l'expérience cuisante si leur cabale avait la moindre chance de succès, ce dont nous continuons à douter fort.

Réminiscences syndicales suisses

Dans notre pays, l'événement syndical de l'année, c'est certainement le congrès de l'Union syndicale suisse qui s'est déroulé avec un plein succès au Kursaal d'Interlaken au début de septembre. Il décida le lancement d'une initiative populaire concernant la protection des locataires et des consommateurs, qui va être déposée incessamment avec plus de 220 000 signatures. Ceux qui pensaient pouvoir interpréter selon leurs intérêts la décision populaire de maintenir ce contrôle auront encore l'occasion de se rendre compte de leur méprise. En attendant le nouvel arrêt du peuple suisse, une ordonnance concernant le contrôle des loyers et la limitation du droit de résiliation a été édictée le 30 décembre par le Conseil fédéral. Cette ordonnance interdit entre autres d'augmenter les loyers, même de façon indirecte, au-delà de leur niveau licite du 31 décembre 1953, sauf autorisation des offices désignés par les gouvernements cantonaux ou des autorités de recours. Elle fixe d'ailleurs les principes d'appréciation pour déterminer les loyers maxima. Ainsi, on peut dire qu'en cette question, les objectifs du congrès ont été atteints partiellement. Il restera à confirmer cet avantage lors de la votation fédérale qui décidera en définitive. Des résolutions fixent la position syndicale en ce qui concerne la législation du travail, l'assurance-vieillesse et survivants, ainsi que le nouveau projet de régime financier de la Confédération. Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé le rejet par le peuple de ce compromis, avec comme conséquence le retrait de Max Weber du Conseil fédéral et la rupture de la collaboration socialiste à l'exécutif fédéral. Encore des événements politiques qui eurent des

répercussions sur notre mouvement. En effet, la perfidie des adversaires bourgeois du projet de régime financier fut si crasse que le Comité syndical considéra nécessaire d'approuver la démission de Max Weber et de renoncer à une représentation ouvrière au sein du Conseil fédéral, avant même que le Parti socialiste n'ait arrêté une position analogue. M. Streuli, le successeur de Max Weber, aura pour tâche maintenant de pousser le rocher de Sisyphe, ou plutôt de doter la Confédération d'un régime financier constitutionnel et durable. Nous lui souhaitons bonne chance dans cette entreprise. Pour ne pas se rebuter, il devra naturellement tenir compte du résultat de quelques votations antérieures concernant les finances fédérales, par exemple du rejet massif du système boîteux des contingents cantonaux. Il sera bien inspiré aussi de se rappeler que l'Union syndicale continuera à faire dépendre son approbation de l'impôt sur le chiffre d'affaires de la perception d'un impôt fédéral direct. Ce qui lui épargnera des mécomptes personnels peut-être sans grande importance, mais aussi des difficultés politiques et financières graves à la Confédération, ce qui est essentiel. Au cours de l'année, la verve négative du peuple suisse, savamment dosée par le fils du pharmacien, s'était déjà exercée au détriment du projet de loi sur le service des postes que soutint en revanche de toutes ses forces l'Union syndicale. Du côté lumineux, il faut rappeler les thèses votées par la Commission syndicale suisse sur le problème des allocations familiales. Elles contribueront certainement à clarifier le problème. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de reprendre le problème en ce début d'année. Nous mentionnerons encore le préavis mémorable de l'Union syndicale en faveur de la convention internationale du travail sur l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. On nous permettra enfin de rappeler les résultats des collectes de l'Union syndicale en faveur des régions sinistrées. Pour la Hollande, on a récolté 130 699 fr. 40 et pour la Grèce 26 830 fr. Ce sont là des témoignages de solidarité active d'autant plus convaincants que d'innombrables dons particuliers ou collectifs avaient été effectués à certaines actions de secours nationales.

Robert Bratschi passe le flambeau

Elu directeur de la Compagnie de chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Lötschberg-Simplon (B. L. S.) et lignes exploitées, le 1^{er} juin 1953, par le Conseil d'administration et cette décision ayant été ratifiée par le Conseil d'Etat du canton de Berne, Robert Bratschi en a tiré les conclusions pratiques en résiliant pour la fin de l'année ses mandats syndicaux à la S. E. V., à l'Union fédérative du personnel fédéral, à l'I. T. F. et à l'Union syndicale suisse. Cette

nomination fut bien accueillie dans toute la presse suisse où l'on sait reconnaître les qualités personnelles transcendantes d'un homme, même si c'est un adversaire politique, spécialement par la presse et les autorités des cantons intéressés à la prospérité du B. L. S., Neuchâtel y compris. Il fallait s'attendre cependant au coup de pied de l'âne d'un maître journaliste de la *Gazette de Lausanne*, dont le remarquable talent n'a jamais pu effacer la rancœur honteuse de n'avoir pu accéder naguère à un poste supérieur du Palais fédéral. Ne lui en déplaise, Bratschi ne passe pas du service des travailleurs à celui d'une entreprise capitaliste, comme il s'efforce de le faire accroire à ses lecteurs. Il continuera au contraire à servir la communauté en qualité de directeur d'une entreprise collective qui échappe heureusement au capital privé, à travailler encore sur un autre plan pour les cheminots de cette compagnie, peut-être plus enclins à rechercher leur groupement dans les Chemins de fer fédéraux que des avantages matériels immédiats, et même dirons-nous pour les cheminots de tout le pays intéressés à une unification générale des chemins de fer du pays. La meilleure preuve, c'est que Robert Bratschi a demandé conseil à ses amis syndicalistes avant de donner suite favorable aux pressantes sollicitations de ses camarades du Parti socialiste bernois.

Ce qui n'empêche évidemment pas les syndicalistes de tout le pays de regretter vivement d'avoir à renoncer aux services directs et efficaces de Bratschi à la tête de l'Union syndicale. Ils n'oublieront jamais les services éminents qu'il rendit à la classe ouvrière durant une longue et fructueuse carrière, dont trente-trois ans d'activité au comité et vingt ans à la présidence de l'Union syndicale suisse. Ceux qui savaient le nombre des appels adressés en vain à Robert Bratschi pour occuper des fonctions importantes dans des autorités exécutives ou ailleurs devaient bien s'attendre à le voir partir un jour. Le congrès d'Interlaken, saisi de la démission de son président, transforma spontanément les statuts pour créer la charge honorifique de président d'honneur à son intention. Et longtemps encore, les participants au congrès se souviendront des quelque six cents congressistes debout acclamant le nouveau président d'honneur. Ce sont là des témoignages de confiance et d'estime contre lesquels les ragots des méchants ne pourront rien.

Arthur Steiner le reprend

La Commission syndicale désigna à l'unanimité Arthur Steiner en qualité de nouveau président de l'Union syndicale suisse lors de la séance du 8 janvier dernier, à Berne. L'ovation dont la commission salua le nouvel élu à son entrée dans la salle est encore un témoignage de confiance générale à celui qui reprend le flambeau sans enthousiasme, mais avec la conscience d'un lourd devoir à

assumer à la tête des travailleurs aussi bien des services publics que de l'industrie privée. Cette élection fut la conclusion de tribulations assez vives, non pas à cause d'une lutte sournoise pour la couronne entre Hermann Leuenberger et Arthur Steiner comme l'insinua la *Voix ouvrière* gourmande de scandales, mais parce que tous paraissaient y renoncer. Depuis longtemps, le premier avait catégoriquement décliné par écrit toute candidature. Celle d'Arthur Steiner fut présentée par écrit d'abord par une lettre commune des trois fédérations des arts graphiques (relieurs, typos et lithos), puis par la F. O. B. B. et enfin, quand les positions étaient bien arrêtées, par la F. O. M. H. elle-même. Celui que la *V. O.* vouait à s'accrocher à cette présidence s'efforçait pourtant, au contraire, à la faire endosser par l'ancien conseiller fédéral Max Weber d'ailleurs pas disposé à ce nouveau sacrifice. C'est justement pour cela qu'il fallut renvoyer la séance de la Commission syndicale prévue pour le 19 décembre au 8 janvier. Entre temps, les augures, dont Hermann Leuenberger, qui joua d'ailleurs un rôle essentiel et constructif en ces circonstances, obtenaient enfin l'accord définitif d'Arthur Steiner.

Le nouveau président de l'Union syndicale suisse est né le 23 octobre 1896 à Rapperswil. Il est originaire du canton d'Argovie. Il suivit les écoles primaires et secondaires, puis apprit le métier de mécanicien de précision qu'il pratiqua jusqu'en 1929. Dès cette date, il passa au secrétariat de la F. O. M. H. dans la cité industrielle d'Arbon. Ses mérites le désignèrent bientôt pour le poste de secrétaire central de cette même F. O. M. H., auquel il accéda en mars 1932. Dès septembre de la même année, il passait à la vice-présidence de cette fédération avec Emile Giroud, poste qu'ils occupent encore tous les deux aujourd'hui.

C'est incontestablement un des meilleurs praticiens en matière de contrat collectif, reconnu non seulement dans le mouvement syndical, mais par les autorités fédérales et mêmes patronales. Sa contribution au nouveau projet de loi fédérale sur les conventions collectives et leur extension générale obligatoire, dont le Parlement va être saisi incessamment, fut déterminante. Il intervint avec une même autorité et un même bonheur dans la commission d'experts chargée d'élaborer un projet de loi fédérale sur le travail. On lui doit certainement l'innovation de l'ordonnance qualifiée avec force de droit public, qui pourrait être édictée par l'autorité sur proposition commune des associations patronales et ouvrières en matière de vacances et de congé. Et si la loi fédérale d'assurance-chômage put être débarrassée de l'hypothèque du chômage partiel et de quelques autres lourdeurs préjudiciables à son efficience, c'est encore à lui qu'on le doit. La manière dont il présida la commission du Conseil national chargée de l'étude de ce projet de loi restera dans la mémoire de ses collègues: Dépourvue de toute prétention, assaisonnée d'un humour typiquement suisse, prompte à saisir les

occasions de concilier et de construire, cette manière est naturellement sympathique dans un pays où l'on préfère l'action aux rêves. Conseiller national depuis 1947, il honore grandement le mouvement syndical par sa compétence, ses talents oratoires et son honnêteté foncière. Quant il parle, c'est pour dire quelque chose d'important, clarifier une question, défendre une position, concilier des opinions divergentes et non pour le plaisir de ronronner agréablement. Depuis qu'il est revenu au Comité de l'Union syndicale suisse, le 21 mars 1951, il n'a jamais ménagé le concours le plus désintéressé et le plus précieux. Homme précis, direct, réaliste, il laisse à d'autres, comme il dit lui-même, le plaisir de disputer théorie, tendances ou doctrines, préférant vouer ses forces à des réformes positives immédiates, même si elles ne sont pas parfaites en démocratie! Quelques orages se déchaîneront certainement à l'Union syndicale dans l'avenir. Comme il y en eut aussi dans le passé. Quelle que soit la valeur personnelle du président de l'Union syndicale, il n'arrivera jamais à éliminer complètement et définitivement les heurts d'opinion. Ce n'est pas souhaitable. Le mouvement syndical est ce qu'il est, composé d'être humains généreux, passionnés, donc parfois injustes. L'essentiel est de savoir atténuer les heurts, amorcer la détente et maintenir la confiance réciproque indispensables pour conduire au succès. Robert Bratschi fut un maître en ce domaine. Arthur Steiner saura s'inspirer de son exemple sans avoir à se renier lui-même. Il a tout pour réussir dans cette gageure.

Le nouveau Comité syndical

Au cours de cette séance mémorable du 8 janvier, la Commission syndicale fit volontairement un accroc aux statuts en désignant trois vice-présidents au lieu de deux comme il est prévu: Hermann Leuenberger, président de la F. C. T. A., dont le talent de conciliateur s'affirma spécialement en fin de l'année dernière et à l'aube de celle dans laquelle nous sommes maintenant engagés; P.-H. Gagnebin, vice-président de la F. O. B. B., et Max Arnold, secrétaire général de la V. P. O. D. Un représentant des typographes essaya de s'opposer à cette violation bénigne des statuts, mais l'admit pour finir sans enthousiasme après avoir reçu l'assurance que la modeste révision statutaire nécessaire pour être en ordre avec notre constitution serait effectuée l'an prochain, lors du congrès extraordinaire qui coïncidera avec le 75^e anniversaire de l'Union syndicale suisse. Ainsi, le secteur privé avec Leuenberger, le secteur public avec Arnold et la minorité romande avec Gagnebin seront représentés au bureau de l'Union syndicale. Enfin, pour remplacer le collègue Bratschi, Hans Düby, secrétaire général de la S. E. V. et président de l'Union fédérative du personnel fédéral, fut également nommé à l'unanimité.

Pour la prochaine période législative triennale, le Comité de l'Union syndicale suisse est donc composé ainsi: Arthur Steiner, président; Hermann Leuenberger, P.-H. Gagnebin et Max Arnold, vice-présidents; Ernest Leuenberger (F. S. T.); Ernest Moser (F. O. T. F.); Ernest Bircher (F. V. C. E.); Fritz Gmür (fonctionnaires P. T. T.); Richard Müller (employés P. T. T.); Michael Rösch (F. O. B. B.); Emile Giroud (F. O. M. H.); Hans Düby (S. E. V.); Otto Schütz (cartels de Suisse allemande); Louis Joye (cartels de Suisse romande); Domenico Visani (Cartel tessinois).

L'Union syndicale suisse renforcée

Un grand économiste anglais a prévu une dépression économique en Amérique pour cette année si la grande République américaine n'intervient pas. D'autres économistes considèrent que des mesures préventives sérieuses ont déjà été prises, mais admettent plus ou moins un tassement conjoncturel. Il est bien évident qu'une telle dépression ou tassement ferait boule de neige et toucherait encore plus gravement les pays d'Europe dont la Suisse.

Notre intention n'est pas de jouer au Cassandre. Ni de choisir entre diverses éventualités suggérées par les spécialistes. Nous tenons simplement à dire que l'Union syndicale suisse est plus forte que jamais pour faire face à n'importe quelle situation.

Ceux qui entendirent le 8 janvier, alors qu'il venait d'être élu, Arthur Steiner rendre hommage au travail de Robert Bratschi, dont le mérite essentiel fut de rendre à son successeur la maison syndicale « dans l'ordre le plus parfait », et proclamer sa volonté de « maintenir la cohésion et l'unité de l'Union syndicale » seront rassurés. Et ceux qui souhaitent une modification de la politique suivie jusqu'ici en seront pour leurs spéculations. Là encore, le nouveau président s'inspirera de l'exemple de l'ancien, car les intérêts de la classe ouvrière de ce pays comme ailleurs sont interdépendants.

Après le déjeuner, auquel participèrent tous les délégués présents à la séance du matin, dans son hommage vibrant à Bratschi, président idéal, Hermann Leuenberger ne manqua pas d'insister lui aussi sur cette volonté de tous les membres du Comité syndical de travailler la main dans la main. Pierre Aragno surenchérit avec son éloquence habituelle en tirant les leçons de l'histoire. Il évoqua l'époque des luttes de tendances qui déchiraient le mouvement syndical suisse, où Bratschi fit ses débuts dans le mouvement, et fit un parallèle avec la situation actuelle du mouvement syndical suisse, indépendant, uni, cohérent, au clair sur ses objectifs et ses moyens, constituant un des piliers les plus solides de la démocratie. Un représentant des cartels de Suisse allemande magnifia l'œuvre de rapprochement des syndicats ouvriers avec les paysans entreprise par Bratschi et exprima l'espoir d'une union toujours plus étroite

entre travailleurs des villes et des champs. Visani mêla la voix de la Suisse de langue italienne et Meier le romanche à cet engagement réciproque de maintenir les positions acquises et de les développer, grâce à l'union du mouvement syndical.

Toute cette harmonie, non seulement verbale mais de faits, qui tint des délégués jusqu'à une heure avancée de l'après-midi en conversations amicales animées, témoigne de la maturité de ce mouvement syndical auquel nous sommes tous attachés parce qu'il constitue non seulement le rempart solide des conquêtes ouvrières, mais aussi le mouvement actif capable d'émanciper peu à peu les travailleurs. Bratschi pouvait constater en conclusion que l'on prend maintenant partout au sérieux l'Union syndicale suisse unie et forte. On ne saurait prendre aucune décision sans elle.

C'est le meilleur témoignage que l'on puisse donner sur notre mouvement. Mais il convient bien entendu de lier nos forces pour mériter cet héritage et le faire prospérer. C'est le meilleur moyen d'honorer Robert Bratschi et ses innombrables collaborateurs dans le passé et le présent, parmi lesquels Charles Schürch, dont il nous plaît d'évoquer la belle figure au début d'une nouvelle étape.

La législation sociale en Angleterre

Par *William-A. Robson*

Pour bien comprendre la législation sociale anglaise, il faut la considérer comme un élément essentiel de l'Etat providence. Celui-ci n'est encore qu'une structure incomplète, mais on en a du moins jeté les fondations et dressé la charpente principale. On peut déjà voir se dessiner l'aspect général de l'édifice. Il est évident que la conception de l'Etat providence implique une transformation radicale de la société, non seulement en ce qui concerne l'étendue et le caractère du rôle de l'Etat, mais aussi les valeurs humaines. En fin de compte, c'est le but même de notre civilisation qui est en jeu.

Pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, le rôle avoué de l'Etat consistait à faire observer les règles du jeu, tandis que les intérêts particuliers luttèrent pour établir leur suprématie. A l'intérieur, l'Etat se bornait à fournir un cadre élémentaire de civilisation, avec tribunaux, police et prisons, monnaie, poids et mesures, voies publiques et quelques autres nécessités du même genre. De temps en temps, en cas de guerre, d'épidémie, de famine, d'inondations ou de crise économique, l'Etat intervenait d'une manière plus positive, mais ces occasions étaient rares.

La création de l'assistance publique, en 1601, fut pendant longtemps le seul signe qui montrât que la communauté s'estimait dans